

Procès-verbal de la 160^e assemblée générale

tenue le 12 janvier 2016 à 18h30 au local 2-53-284

Ordre du jour :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Nomination de l'équipe de scrutin :
 - 3.1 Personnes présidente, directrice et secrétaire de scrutin.
 - 3.2 Personnes scrutatrices.
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption des procès-verbaux des assemblées générales tenue les 1er et 16 décembre 2015; et suites.
6. Suspension du plan d'action.
7. Ententes de principe de table centrale et de table sectorielle (vote):
 - 7.1 Mécanisme de consultation.
 - 7.2 Entente de principe à la table centrale et entente de principe à la table sectorielle (Période de questions, plénière et vote.
8. Levée de l'assemblée.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 160.1 « Il est proposé de désigner Richard Moisan président de l'assemblée. »
Steve McKay propose et Danielle Côté appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Steve McKay mentionne que deux invités non membres du comité de stratégie de la FNEEQ sont présents pour la présente assemblée, soit Vincent Fortier et Véronique Lépine.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Il n'y a aucun nouveau membre à accepter.

3. Nomination de l'équipe de scrutin :

3.1 Personnes présidente, directrice et secrétaire de scrutin.

Résolution 160.2 « Il est proposé de nommer Richard Moisan comme président du scrutin, Yves Lafond en tant que directeur du scrutin et Joëlle Brizard en tant que secrétaire de scrutin ».
Régis Lamothe propose et André Mercier appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3.2 Personnes scrutatrices.

Résolution 160.3 « Il est proposé de nommer Rémi Bergeron, Fabien Burnotte, Claire Denis, Martin Fontaine, Jean Fradette et Josée Lebrun comme personnes scrutatrices. ».
Régis Lamothe propose et André Mercier appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

« Il est proposé d'accepter l'ordre du jour tel que proposé. »
Rémi Bergeron propose et Diane Lafrance appuie.

Proposition d'amendement

« Il est proposé de modifier l'ordre du jour afin d'inverser les points 6 et 7 pour fin de logique et de cohérence. »

Pierre Morissette propose et Jean-François Desroches appuie.

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.

Retour à la proposition principale non amendée :

Résolution 160.4 « Il est proposé d'accepter l'ordre du jour tel que proposé ». Adoptée à l'unanimité.

5. Adoption des procès-verbaux de la 158^e assemblée générale tenue le 1^{er} décembre 2015 et de la 159^e assemblée générale tenue le 16 décembre 2015; et suites..

Résolution 160.5 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 158^e assemblée générale du 1^{er} décembre 2015 tel que présenté. »
Mathieu Deschamps propose et Rémi Bergeron appuie.
Adopté à l'unanimité.

Résolution 160.6 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 159^e assemblée générale du 16 décembre 2015 en remplaçant au point 6 Levée de l'assemblée « Il est proposé de lever l'assemblée » par « Il est proposé d'ajourner l'assemblée. » »
Josée Morais propose et Clermont Oliver appuie.
Adopté à l'unanimité.

Suites du procès-verbal de l'assemblée générale du 1er décembre 2015 :

Au sujet du calendrier et des reprises, il n'y a pas eu de journée de reprise formelle pour la grève du personnel enseignant. Julie Dionne rappelle aux membres que les formulaires sont disponibles sur le site web du Syndicat pour les enseignants qui ont dû réaménager leurs cours en raison de la grève et pour qui cela aurait engendré un surplus de tâche.

Suites du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 décembre 2015 :

La lettre sur la liberté académique est bien parvenue à la direction, mais il n'y a aucune autre suite à communiquer à ce sujet pour le moment.

6. Suspension du plan d'action (Recommandation 1).

Catherine dresse un portrait de la situation par rapport aux éléments restants au plan d'action.

7. Ententes de principe de table centrale et de table sectorielle (vote):

Résolution 160.7 **Recommandation 1 :**
« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN suspende les moyens de pression faisant partie du plan d'action voté à l'assemblée générale du 9 septembre 2015 jusqu'au retour de la consultation nationale sur les ententes de principe.
Catherine Ladouceur propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.
Adoptée à la majorité.

7.1 Mécanisme de consultation.

Catherine Ladouceur rappelle les étapes à franchir et les conditions à respecter afin d'adopter ou de rejeter les ententes de principe (de l'entente jusqu'à nous). Elle explique également la mécanique proposée pour effectuer le bilan de la négociation (CIDS).

7.2 Entente de principe à la table centrale et entente de principe à la table sectorielle (Période de questions, plénière et vote).

- Michael Labarre présente aux membres les points principaux de l'entente à la table centrale (durée de l'entente, droits parentaux, retraite).
- Catherine Ladouceur explique les changements inclus dans l'entente de principe à la table centrale quant à la relativité salariale, aux structures salariales et au Rangement 23.

Elle dresse également le portrait global de l'entente de table centrale en soulignant les aspects positifs et les aspects négatifs qu'elle comporte.

- Sarah Perrien présente aux membres certains points de l'entente à la table sectorielle (réduction de la CI maximale, charges à la formation continue, l'entente sur les EESH ainsi que certains autres gains et non-reculs).
- Julie Dionne explique les effets de la réallocation dans le réseau et au local. Elle dresse également le portrait global de l'entente de table sectorielle en soulignant les aspects positifs et les aspects négatifs qu'elle comporte.
- Steve McKay présente les conditions qui devront être réunies si nous souhaitons en obtenir plus.

Résolution 160.8

Recommandation 2 sur l'entente de principe de table centrale

Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN adopte l'entente de principe intervenue entre le Conseil du trésor du gouvernement du Québec et le Front commun.

Steve McKay propose et Fabien Burnotte appuie.

Résolution 160.9

Recommandation 3 sur l'entente de principe de table sectorielle

Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN adopte l'entente de principe intervenue entre le comité patronal de négociation des collèges (CPNC) et l'Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep (ASPPC).

Sarah Perrien propose et Josée Morais appuie.

Il est proposé de transformer l'assemblée délibérante en comité plénier.

Steve McKay propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Retour à l'assemblée délibérante.

Devant l'absence d'interventions supplémentaires, le président d'assemblée décrète que c'est le moment de passer au vote.

Comme il s'agit de se prononcer sur une entente de principe, l'assemblée procède à un vote secret.

Yves Lafond, directeur du scrutin, présente les modalités pour effectuer le vote secret.

Résultat du vote sur la recommandation 2 :

- 150 pour; 28 contre; 3 annulation/abstentions, sur un total de 181 personnes qui se sont exprimées.
Adoptée à la majorité.

Résultat du vote sur la recommandation 3 :

- 140 pour; 38 contre; 3 abstentions/annulations, sur un total de 181 personnes qui se sont exprimées.
Adoptée à la majorité.

8. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Steve Mc Kay, président

Joëlle Brizard, secrétaire